Communiqué de Presse
Arles, le 21/10/2026

Intempéries dans le Pays d'Arles : la CCI adresse son soutien aux entreprises et poursuit son état des lieux du territoire

Au lendemain de l'épisode méditerranéen qui a touché le Pays d'Arles, la CCI adresse tout son soutien à l'ensemble des entreprises, commerçants et professionnels affectés par ces intempéries. Face aux difficultés rencontrées, elle reste mobilisée pour recenser les besoins, accompagner les entreprises et faciliter leurs démarches.

Ouverte depuis hier, la cellule d'appui de la CCI a déjà reçu plusieurs sollicitations d'entreprises. En parallèle, les équipes se sont rendues sur le terrain et ont pris contact avec les présidents des associations de commerçants du territoire afin de faire le point sur la situation et de mieux mesurer les conséquences de cet épisode météorologique sur l'activité économique locale.

Des situations critiques dans plusieurs secteurs du territoire

Les premiers retours recueillis font état d'une situation particulièrement critique dans plusieurs secteurs du Pays d'Arles, notamment à **Saint-Martin-de-Crau, Boulbon, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Étienne-du-Grès et Mouriès, ainsi que sur le secteur de Cabannes**.

De nombreuses entreprises et structures touristiques sont touchées par des inondations. À ces dégâts s'ajoutent des coupures d'électricité et des perturbations des réseaux de communication, qui compliquent le fonctionnement quotidien des établissements. Certaines entreprises sont contraintes de suspendre leur activité.

Les difficultés concernent également les déplacements et l'accessibilité. Les routes coupées et les perturbations de circulation compliquent les déplacements des professionnels, de leurs salariés et de leurs clients, limitant parfois l'accès aux commerces et aux établissements touristiques et fragilisant davantage leur activité.

La CCI est présente aux côtés des entreprises

La CCI invite toutes les entreprises ayant subi des dommages ou des perturbations liés aux intempéries à se faire connaître, même si les conséquences sur leur activité ne sont pas encore pleinement mesurées.

Chaque situation pourra faire l'objet d'un examen individualisé afin d'identifier les difficultés rencontrées, d'orienter les entreprises vers les interlocuteurs adaptés et de faciliter leurs démarches auprès des dispositifs d'aide mobilisables.

Les équipes de la CCI restent à l'écoute des dirigeants pour les aider à identifier les solutions adaptées à leur situation et les accompagner dans les démarches à engager. L'objectif est d'apporter un appui concret, au plus près des besoins, dans une période où les priorités sont souvent de sécuriser les locaux, de rétablir l'activité et d'envisager les conditions de reprise.

Pour rappel, les entreprises concernées peuvent contacter la cellule d'appui :

- **Par e-mail :** celluleappui@arles.cci.fr
- **Par téléphone :** 04 90 99 08 08

Contact presse : Manon REGGIANI – mreggiani@arles.cci.fr – 0617681418